



- ✓ Implantation au sol
- ✓ Pourquoi y a-t-il des éoliennes arrêtées :
  - 5% du temps : en maintenance. Torsion du câble trop importante. Trop faible vent (y compris d'une éolienne à l'autre). Plan de bridage acoustique qui prévoit des arrêts (plutôt la nuit).
- ✓ Retour sur investissement :
  - sur les bons parcs, le bénéfice arrive en 7 ans, sur des parcs moins ventés, en 10 ou 12 ans. Les contrats de vente d'électricité sont établis sur 15 ans.

M. le maire souligne le fait que nous avons un devoir par rapport aux pays urgemment concernés par le réchauffement climatique, et que c'est important de prendre des mesures fortes, et de permettre l'engagement citoyen pour une autonomie énergétique durable – tout en écoutant les critiques.

Il est convenu que lors de la réunion publique du 26 septembre 2014, les représentants d'Abo Wind présente le projet à la population.

#### **Objet : Présentation du projet « L'Aronde, un écolieu »**

Le dossier est parvenu à chaque conseiller par mel, au besoin il peut être redemander à Amans.

Présentation par Anne-Geneviève Dutertre, Nathalie Lois et Nicolas Gueguen.

L'aronde est un projet d'écolieu, à vocation écologique, participatif et solidaire. Une dizaine de familles (ouvert à d'autres personnes qui se retrouveraient dans le projet) qui cherchent 1 à 5 ha – avec un projet de maraîchage, pour installer un habitat collectif mixant habitat groupé et habitat léger.

Le projet va plus loin qu'un éco-lotissement comme celui de Plumaudan. Comme à Langouët, les porteurs du projet de l'Aronde sont investis collectivement non seulement dans l'éco-construction d'un lieu de vie, mais aussi dans la vie de la commune, à travers action artistique, lieu de ressource, événements, permaculture, etc.

Ce type de démarches est actuellement soutenu par le Conseil Général et d'autres collectivités, attentifs aux questions de développement durable. L'Aronde vient présenter son projet à Languédias pour des raisons de géographie.

M. le Maire attire l'attention sur la dimension maraîchère : si le projet occupe des terres, il faut qu'elles soient productives !

Ce serait bien de pouvoir présenter une hypothèse visuelle, des croquis qui permettraient de représenter les choses.

Par ailleurs, il faut que le groupe cherche par lui-même une zone d'implantation. Le conseil peut exercer une veille.

#### **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA PRECEDENTE SEANCE**

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du procès-verbal de la réunion précédente et demande si un complément ou des modifications doivent être apportés.

Le procès-verbal est adopté.

#### **Objet : Présentation « Stratégie de Pays et nouvelle donne contractuelle 2014-2020 »**

M. le maire présente un diaporama expliquant le fonctionnement du Pays de Dinan. Une charte remise à jour en 2013 définit les grandes orientations, à partir de laquelle il est élaboré une stratégie opérationnelle pour 2014-2020.

Cette stratégie sera financée par l'Europe, l'État, la Région et le CG : jusqu'à 50 ou 60% des projets... Et ces financements se dessinent maintenant : un appel à manifestation d'intérêt est en cours.

Trois thèmes définis : 1. Développer un urbanisme durable, 2. Valoriser les ressources locales, naturelles et humaines, 3. Offrir des conditions d'accès facilitées aux services.

On voit les enjeux importants qu'on peut trouver là (bar associatif, cabinet médical local,)

Quatre millions d'euros pour soutenir les projets.

Trois réunions prévues à la rentrée : le 4, le 9 et le 11 septembre, où il faudra abonder pour les fiches actions qui correspondront le mieux aux actions que nous voulons réaliser.

Se rendront aux réunions pour le :

Thème 1 : Jérôme THOMAS, Christian GICQUEL, Jean-Yves NEDELLEC, Amans GAUSSEL

Thème 2 : Anne JEHANNO, Yannick JAMEAULT, Amans GAUSSEL.

Thème 3 : Graziella WERNER, Hélène DANIEL et Kerry SHEPPART.

**Objet : CREATION D'UNE VOIE NOUVELLE  
AMENAGEMENT ACCES BATIMENTS SCOLAIRES**

M. le Maire présente le projet d'aménagement du terrain situé près de l'école, réalisé par M. Christian GICQUEL 3<sup>ème</sup> adjoint.

Il précise :

Qu'à la rentrée scolaire, par souci de sécurité, le point d'arrêt du car se situera avenue de Beaulieu

Qu'il est donc nécessaire de créer une voie et d'aménager l'accès à l'école.

Qu'il a sollicité des devis, que sur trois demandés, seulement deux entreprises ont répondu.

Qu'une des entreprises à déposer sa proposition une demi-heure avant la réunion, qu'il n'a pas eu le temps de bien vérifier si l'offre correspond à la demande.

Que l'entreprise BUARD, contactée par M. Jean-Yves NEDELLEC premier adjoint lui a signalé qu'il ne pourrait pas intervenir pour la démolition du mur, la pose de la clôture avant la mi-septembre.

Il fait part des offres qui s'élèvent pour l'une à 6 289.20 € et pour l'autre à 6 252 €.

Il demande à chacun de s'exprimer quant à la suite à donner.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de m. le Maire, avoir pris connaissance des devis, à l'unanimité :

- ✓ Donne pouvoir à M. le Maire, à M. Jean Yves NEDELLEC et à M. Christian GICQUEL pour étudier plus précisément les offres et choisir celle qui correspond aux prestations et prescriptions demandées.
- ✓ D'ouvrir en investissement une opération n° 192 « Aménagements Urbains » et d'effectuer les virements de crédits suivants :
  - Opération 188 « Voirie » compte 2315 - 7000€
  - Opération 192 « Aménagements Urbains » compte 2315 + 7000€
- ✓ Donne pouvoir à M. Le Maire pour prendre toutes les décisions et signer tous les documents (devis etc.) nécessaires pour mener à bien ce dossier.

**Objet : AMENAGEMENT DE VOIRIE**

M. le Maire rappelle les dispositions prises par délibération en date du 11 avril 2014 concernant l'aménagement du centre bourg.

Il précise qu'il a demandé des devis et fait part des différentes propositions.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier, en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité des membres présents décide :

- De confier à l'entreprise SARL BSM de Pordic conformément au devis n° DE00001002 du 24 juin 2014 les travaux d'aménagement.
- D'ouvrir une nouvelle opération en investissement n° 191 et d'effectuer les virements de crédits suivants :
  - Opération n° 191 « Aménagement de Voirie »  
Compte 2315 : +1 950 €
  - Opération n°190 « Documents d'urbanisme »  
Compte 204111 : - 1 950€
- De donner pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes les décisions et signer tous les documents (devis etc.) nécessaires pour mener à bien ce dossier.

### Objet : BUDGET : POINT A MI-PARCOURS

M. le Maire fait part des différentes lignes budgétaires :

En fonctionnement, certains comptes sont en dépassement, cependant, il reste de la marge sur certains autres comptes.

En investissement, globalement, les lignes budgétaires sont en dessous des prévisions.

### Objet : CONCESSION CIMETIERE

M. le Maire donne lecture d'un courrier émanant de M. Alain BOUËNARD domicilié à Acigné en Ille et Vilaine, originaire de la commune de Languédias qui en 2000 a acheté deux concessions dans le cimetière communal, qui souhaite aujourd'hui les rétrocéder à la commune et acquérir une place dans le columbarium.

Il précise que :

- Ces concessions funéraires sont libres de toute inhumation
- Que la demande est faite par le fondateur et l'acquéreur de la concession
- Que conformément à la réglementation, la commune peut accepter les rétrocessions,

Il demande à chacun de s'exprimer quant à la suite à donner.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le maire, avoir pris connaissance du dossier et la réglementation, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte cette rétrocession qui s'effectuera contre le remboursement d'une partie du prix payé par le titulaire à la commune et ce en fonction de la durée déjà écoulée à savoir :
  - Deux concessions acquises au 1<sup>er</sup> mars 2000 pour 183€ (1200Fr à l'époque, soit 182.94€, arrondi à 183 €)
  - Au 1<sup>er</sup> juillet 2014, 14 ans et 4 mois d'écoulés (183€ - 52.56 correspondant au temps échu, reste en cours 130.54€)
  - Tarif d'un emplacement au columbarium pour 30 ans : 500 €.
  - Somme à verser par M. BOUENARD à la Commune : 369.46 € (soit 500€-130.54€)
- Donne pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes les décisions et signer tous les documents nécessaires pour mener à bien ce dossier.

### Objet : ASSURANCE TRACTEUR TONDEUSE

M. le maire rappelle que la commune vient d'acquérir un tracteur tondeuse et qu'il est nécessaire de l'assurer.

Il fait part des devis qu'il a en sa possession et demande à chacun de s'exprimer quant à la suite à donner.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le maire, avoir pris connaissance des offres, en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité décide :

- De confier le dossier d'assurance à GROUPAMA conformément au devis réalisé le 25 juin 2014 « Devis TITANE PRO »
- De donner pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes les décisions et signer tous les documents (contrats etc.) nécessaires pour mener à bien ce dossier.

**Le sujet ci-dessous n'étant pas à l'ordre du jour de la réunion, M. le Maire demande s'il peut être examiné ou alors inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine séance.**

**A L'unanimité des membres présents, la décision est prise de l'étudier et de prendre les décisions qui s'imposeront.**

### Objet : ACCROISSEMENT TEMPORAIRE OU SAISONNIER D'ACTIVITE RECRUTEMENT D'AGENT CONTRACTUEL

Le conseil municipal,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1 ou son article 3-2;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 précitée,

Considérant qu'il peut être nécessaire de faire appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ou un accroissement saisonnier d'activité

Après avoir délibéré, décide :

D'autoriser Monsieur le Maire à recruter du personnel en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés :

- ✓ à un accroissement temporaire d'activité ou à un accroissement saisonnier d'activité, à temps complet ou non complet en fonction des besoins. Sur nécessité de service l'agent pourra effectuer (le cas échéant des heures complémentaires pour un agent à TNC) ou supplémentaires (pour un agent à temps complet).
- ✓ La rémunération sera fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade de l'emploi.
- ✓ D'inscrire en conséquence les crédits nécessaires au chapitre correspondant.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Courriers**

M. le Maire donne lecture de deux courriers émanant de contribuables de la commune, L'un évoquant la dangerosité de la voie départementale au lieu-dit la Beauflais et l'autre concernant l'oubli de distribution des informations municipales (bulletins, flyers...) dans leur boîte aux lettres.

### **Rythmes Scolaires**

M. le Maire fait le point :

La semaine d'école sera répartie sur 4 jours ½

Des Temps d'Aménagements Périscolaires seront proposés aux enfants les mardis et vendredis de 15 h à 16 h 30 avec trois intervenants.

Le mardi, l'OISCL de Broons, Mme Micheline DUBOIS et Mme Maëlle BAUDET, directrice.

Le vendredi, Mme Micheline DUBOIS, Mme Sonia BOISSIERE, la cantinière et Mme Maëlle BAUDET.

Mme BAUDET est recrutée par la commune de Trédias pour le RPI, elle sera directrice des activités périscolaires, elle aura en charge l'encadrement des TAP en collaboration avec les différents intervenants.

La commune de Languédias va embaucher Mme Micheline DUBOIS pour 108 h et Mme Sonia BOISSIERE, cantinière effectuera 54 h supplémentaire.

### **Pot d'accueil de la rentrée**

M. le Maire propose de reconduire cette invitation le jour de la rentrée.

### **Busage**

M. le Maire signale que les buses sont cassées sur la route de Trédias (entre l'ex carrière André et la sortie du bourg). Il précise qu'il a demandé des devis et signale qu'il serait peut-être judicieux de mettre des poteaux en bois pour empêcher les camions de rouler sur l'accotement.

### **Assurances communales**

M. le Maire rappelle que Mme Hélène DANIEL a en charge ce dossier, qu'il sera présenté lors de la réunion de septembre.

**Granibat**

M. le Maire informe le conseil que la société est en dépôt de bilan, que les salariés sont au chômage depuis une semaine.

**Lotissement « Domaine Pierre DUTHILLEUL »**

M. le Maire fait le point sur les lots vendus et ceux qui restent à vendre.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée.

Ainsi délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire

Jérémy DAUPHIN

<b>Jean-Yves NEDELLEC</b> 1 <sup>er</sup> Adjoint	<b>Graziella WERNER</b> 2 <sup>ème</sup> Adjointe	<b>Christian GICQUEL</b> 3 <sup>ème</sup> Adjoint	<b>Anne JEHANNO</b>
<b>Marina DEROUILLAC</b>	<b>Jérôme THOMAS</b>	<b>Hélène DANIEL</b>	<b>Kerry SHEPPARD</b>
<b>Amand GAUSSEL</b>	<b>Yannick JAMEAULT</b>		